

La réforme de l'ENA, voulue par M. Sarkozy, est de nouveau retardée

La commission chargée de résoudre l'épineuse question du classement de sortie a peu de chances d'aboutir

Symbole de la méritocratie républicaine selon les uns, système de reproduction d'une caste toute-puissante au sein de l'Etat selon les autres, le sacro-saint classement de sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA) pourrait survivre à la tentative de Nicolas Sarkozy de le supprimer.

Le chef de l'Etat s'était engagé, le 11 janvier 2008, à mettre un terme à cette procédure qui, depuis 1945, régit l'accès aux postes les plus prestigieux de la haute administration. Après trois essais infructueux par ses prédécesseurs au gouvernement, François Sauvadet, ministre de la fonction publique depuis 2011, s'était fait fort d'en venir à bout.

Mais, échaudé par les échecs précédents, M. Sauvadet a décidé d'agir avec la plus infinie prudence. Après avoir envisagé de procéder par un amendement lors de l'examen du projet de loi sur la titularisation des fonctionnaires contractuels, dont la discussion commence le 25 janvier au Sénat, le ministre a préféré renvoyer la question à une « commission », qui doit se réunir dans la semaine du 16 janvier.

Officiellement, ce groupe de travail, auquel sont prescrites trois

séances avant la discussion du projet de loi à l'Assemblée nationale, le 7 février, permettra de dégager un accord politique. « Je ferai tout pour que nous aboutissions, avec les membres de cette commission, à une solution consensuelle, qui assurera un recrutement moderne et transparent », assure M. Sauvadet.

Toutefois, si un consensus ne se dégage pas dans cette commission, le ministre remettra l'amendement qu'il avait prévu de soumettre aux députés. Or, à ce stade, les chances de parvenir à une position de principe favorable à la réforme sont quasi nulles, car les opposants à la réforme occupent des positions clés au Sénat.

« Listes d'aptitude »

Actuellement, les élèves de l'ENA les mieux notés ont la possibilité de choisir, avant les autres, leur affectation sur la liste des postes ouverts par l'administration. Les quinze premiers – ceux qui sortent « dans la botte » – optent pour l'Inspection générale des finances, la Cour des comptes ou le Conseil d'Etat, les grands corps les plus prestigieux, donnant les plus belles perspectives de carrière.

En 2008, M. Sarkozy – ni le chef

de l'Etat ni celui du gouvernement, François Fillon, ne sont anciens élèves de l'ENA – avait jugé « choquant » que « le résultat d'un concours passé à 25 ans oriente toute une vie professionnelle ». Favorable à la suppression des « classements de sortie des écoles de fonctionnaires, qui rigidifient l'entrée dans la carrière », il souhaitait la création « de listes d'aptitude », permettant « de mieux concilier la demande des administrations et les attentes des agents, aussi bien professionnelles que personnelles ».

A l'automne 2009, le gouvernement a imaginé une procédure de substitution. Les élèves de l'ENA feraient désormais connaître leur candidature aux postes vacants. L'ENA transmettrait leurs dossiers d'aptitude, totalement anonymes, aux ministères, administrations ou corps auxquels ils postulent, qui décideraient ou non de les auditionner. Une commission validerait ensuite ou non les recrutements. Pour que ce nouveau dispositif s'applique, encore faut-il faire sauter un verrou : la règle actuelle de nomination des auditeurs de deuxième classe au Conseil d'Etat, qui doit être modifiée par la loi. S'il obtient un accord sur le nouveau



processus prévu pour l'ENA, M. Sauvadet déposera alors un amendement en ce sens.

Pour parvenir à cet accord, l'homme qu'il doit convaincre est Jean-Pierre Sueur, président (PS) de la commission des lois du Sénat. Or, le sénateur du Loiret est « en total désaccord » avec le dispositif de substitution du gouvernement qui, selon lui, ouvre « la voie à l'arbitraire et au favoritisme ». M. Sueur

précise qu'il n'est pas « partisan à tout prix du statu quo », et se dit prêt à envisager « un système qui soit plus objectif ». A la condition, insiste-t-il, « que cette question ne [soit] pas abordée lors du texte de loi sur les contractuels ». « Nous ne pouvons pas travailler sérieusement avec un couteau sous la gorge et rendre nos conclusions pour une loi qui doit être adoptée avant le 24 février », estime le sénateur.

Invitée à participer à la commission sur l'ENA en tant que rapporteur du texte sur la titularisation, Catherine Tasca, sénatrice (PS) des Yvelines, « doute qu'il soit possible de trouver une idée géniale » en quelques semaines. Pour M^{me} Tasca, elle-même ancienne élève de l'ENA, « supprimer le rang de sortie est un coup porté à l'égalité d'accès à la haute fonction publique ».

Le groupe de travail compte des partisans de la réforme, parmi lesquels Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat, Bernard Boucault, directeur de l'ENA, et Jean-Pierre Jouyet, président de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Chargé de piloter le dispositif transitoire d'affectation des élèves mis en place en 2009, ce proche de François Hollande appelle « à surmonter les conservatismes à gauche comme à droite ». « La suppression de sortie n'est pas non plus une garantie contre le népotisme », s'impatient M. Jouyet.

« Chacun a conscience qu'il faut avancer. Le pire serait de ne rien faire », martèle M. Sauvadet. Mais cette mise en garde risque d'avoir peu d'effet sur les récalcitrants. ■

B. J.

BÉATRICE JÉRÔME

Trois tentatives, trois échecs : l'impossible suppression du classement

QUAND Nicolas Sarkozy annonce, le 11 janvier 2008, qu'il entend supprimer le classement de sortie de l'ENA, il reprend une idée défendue par plusieurs hommes de gauche. Parmi eux : Jean-Pierre Chevènement, dès 1967, ou Roger Fauroux, ancien ministre de l'ENA (1986-1988). « Le classement est une calamité », écrit M. Fauroux dans *Le Monde* en 2003, ajoutant : « Il fait fi des vocations et des talents individuels (...), favorise le conformisme (...) plutôt que l'audace et l'originalité. » La même

année, un rapport rendu par une commission présidée par Yves-Thibault de Silguy, ancien commissaire européen, préconise de supprimer le classement final.

« Poker menteur »

Mais, au PS comme à l'UMP, la question n'a jamais cessé de diviser. « Les grands corps sont loin d'être enthousiastes à cette idée », affirme Jean-Pierre Jouyet, président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), proche de François Hollande et militant de la suppression du classement.

La réforme voulue par M. Sarkozy s'est, jusqu'ici, fracassée contre les oppositions parlementaires et heurtée aux « coups de poker menteur » des grands corps, résume un inspecteur des finances. En juin 2009, André Santini, alors secrétaire d'Etat à la fonction publique, avait introduit la suppression du classement dans le projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique. En commission des lois, les députés UMP l'ont rejetée.

A l'automne 2009, le gouvernement a entrepris de court-circuiter le Parlement en glissant la

réforme dans un décret. Mais le Conseil d'Etat a suspendu l'application de ce décret au motif qu'il ne pouvait s'appliquer sans qu'une loi modifie, au préalable, la règle de nomination des auditeurs au Conseil d'Etat – qui dépend du rang de sortie de l'ENA.

En décembre 2009, le gouvernement parvient à faire adopter cette modification par un amendement à la loi portant simplification et amélioration de la qualité du droit. Il est voté au Sénat un an plus tard. Mais le Conseil constitutionnel le censure, le 12 mai 2011,

estimant qu'il s'agit d'un « cavalier », un amendement sans rapport avec le texte de loi.

En décembre 2011, après avoir consulté des parlementaires PS et UMP, le ministre de la fonction publique, François Sauvadet, a pris la mesure des hostilités maintenues. Ainsi, le président de la commission des finances du Sénat, Philippe Marini (UMP), lui-même inspecteur des finances, continue à invoquer le risque de retour « à un mécanisme de cooptation injuste dans chaque grand corps ». ■